



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE & SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022



Accusé de réception en préfecture
086-200063493-20220414-042-3-2022-AU
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

LE 01/04/2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget général de la commune est composé **du budget principal et 4 budgets annexes** : Vie économique, Opérations immobilières, ZAC des Grands-Champs, Eco-Quartier des Fonds Gautiers.

Sa consultation est garantie par la loi du 17 Juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et la loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

I. PRIORITES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2022

1. Contexte

Le Budget principal et les budgets annexes de la commune de Jaunay-Marigny s'appuient sur les éléments de contexte figurant dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 17 Mars 2022. La population légale totale en vigueur au 01/01/2022 s'élève à 7 855 habitants (site de l'INSEE).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Priorités du budget primitif 2022

JAUNAY-MARIGNY entame la 3^{ème} année où elle se trouve confrontée, concomitamment, à la fin des avantages accordés aux Communes Nouvelles, au retour dans le droit commun de baisse des dotations de l'Etat, à la participation du budget principal au déficit du budget des Opérations Immobilières, à la réforme de la Taxe d'Habitation et ses futurs impacts sur l'évolution des indicateurs servant au calcul de diverses dotations.

Des actions ont été engagées pour optimiser les dépenses et ces dernières commencent à porter leurs fruits : Il en va ainsi pour la renégociation d'emprunts, la redéfinition du périmètre de certains services permettant de stabiliser les effectifs, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans le cadre des départs en retraite programmés et le reclassement de certains agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Par ailleurs, la collectivité va poursuivre en 2022 la cession de certains actifs qui, de par les travaux qu'ils nécessitent, ne sont pas pertinents de conserver et d'entretenir. Sont ainsi inclus au budget 2022, la vente du Logement Rue Rabelais pour 139K€, la vente de la peupleraie de Parigny, et les frais de révocation des charges et conditions du leg de l'Abbé Têté avant mise en vente de l'ancien presbytère. Des procédures ont également été lancées pour déclasser certains biens appartenant au domaine public de la collectivité : logement Louneuil, écoles de Parigny et de Chincé, ancien logement de la Poste de Marigny. Comme pour la mise en location du bâtiment des anciens services techniques de Marigny-Brizay, ces procédures sont un préalable à tout acte de location ou de cession.

Enfin, les services vont travailler en 2022 afin de préparer la clôture du budget annexe « Vie Economique ».

Comme cela avait été annoncé l'an passé, la municipalité, par ces orientations, entend réduire le poids de la dette et assainir la situation financière de la collectivité sans dégrader les services proposés aux Jaunay-Marins.

Les objectifs sont clairs :

- Retrouver une épargne suffisante pour entretenir le patrimoine municipal en valorisant les savoir-faire des équipes techniques,
- Anticiper la baisse des dotations qui est appelée à se poursuivre pour financer les mécanismes de péréquation nationaux.
- Réduire l'endettement de la commune, pour retrouver des marges de manœuvres pour investir.

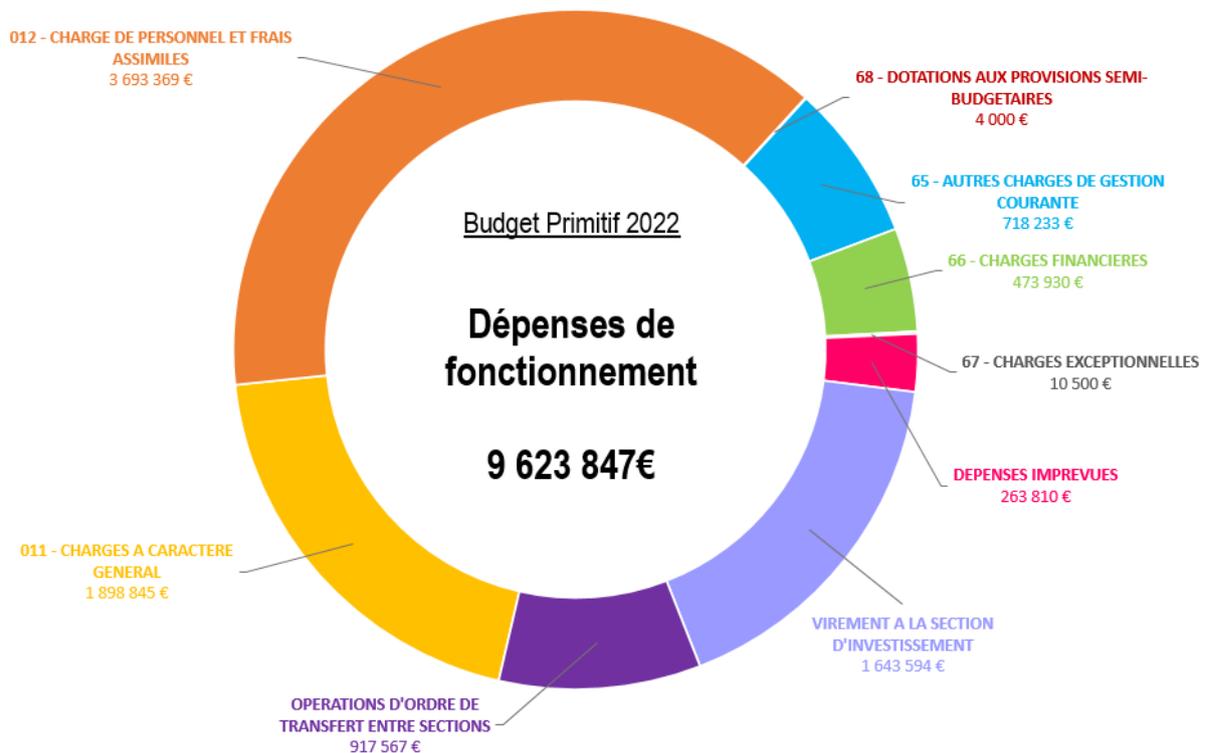
Pour construire avec détermination, pragmatisme et courage le JAUNAY MARIGNY de demain.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. Dépenses de fonctionnement 2022

Le budget se décompose de la manière suivante :



Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

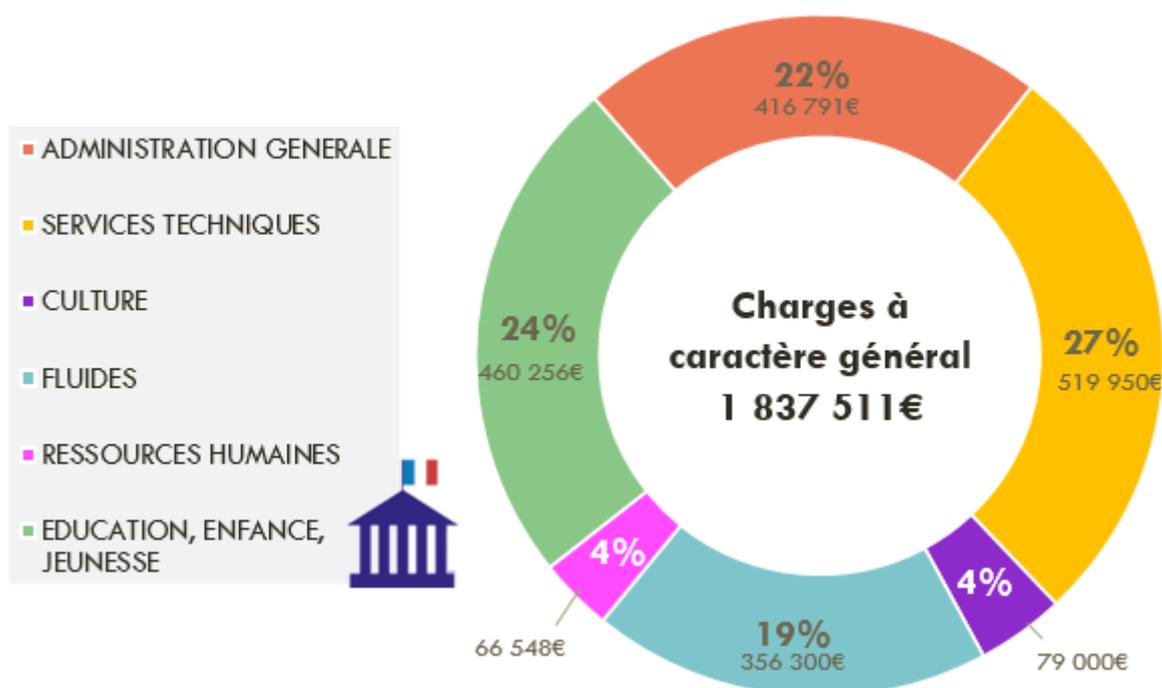
- **Les dépenses et recettes réelles**, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- **Les dépenses et recettes d'ordres** qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	
CHAPITRE		Budget Primitif	Budget Primitif	Evolution en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 837 511,00	1 898 845,00	3%
012	CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 686 803,00	3 693 369,00	0,18%
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500,00	0,00	-100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	731 380,79	718 233,00	-2%
A. TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		6 257 194,79	6 310 447,00	1%
66	CHARGES FINANCIERES	306 635,76	473 929,74	55%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 059,00	10 500,00	-42%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00	4 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	256 595,00	263 810,00	3%
B. TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT		581 289,76	752 239,74	29%
C. TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 838 484,55	7 062 686,74	3%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 061 659,15	1 643 594,01	55%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	935 236,77	917 566,94	-2%
D. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 996 895,92	2 561 160,95	28%
E. TOTAL C+D		8 835 380,47	9 623 847,69	9%
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF REPORTE (Déficit)				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 835 380,47	9 623 847,69	8,92%

En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », la hausse constatée par rapport au budget primitif 2021 résulte du fait que la saison culturelle est prévue à l'année.



Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » prend en compte les éléments réglementaires suivants :

EVOLUTIONS 2022

I. GVT et Prime inflation

	DESIGNATION	COUT BRUT
Compensation opérée par l'Etat - Recettes 2022 8,5K€ Chapitre 013 effet neutre	PRIME INFLATION	8 500
	1ERE REVALORISATION INDICIAIRE GRILLE CAT C	10 009
	2ème REVALORISATION INDICIAIRE GRILLE CAT C	2 643
	Bonification 1 An ancienneté AVANCEMENTS ECHELON	7 879
	AVANCEMENTS echelon 2022	19 000
	AVANCEMENTS DE GRADE 2022	3 440
	PROMOTION INTERNE 2022	1 912
TOTAL		53 383

II. LES CONSTANTES QUI EVOLUENT

	2019	2020	2021	2022
Taux versement mobilité	0,3	0,98	1,3	1,8
Taux AT	2.45	2.82	2.70	2,54
Les % d'augmentation du SMIC	+2.5%	+2.3%	0.9% en janvier PUIS +2.2% en octobre	+0.9% en janvier
CNFPT majoration apprentissage	N'existait pas	N'existait pas	N'existait pas	0.05% à partir du 01/01/22

La prime inflation correspond à l'aide exceptionnelle de 100 € décidée par l'Etat pour soutenir les ménages face à l'augmentation des prix. Elle a été versée, aux agents titulaires, contractuels et contrats aidés qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois, avant impôts sur le revenu, sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 soit 26 000 € en brut sur cette période. Cette indemnité est exonérée d'impôts et de cotisations et contributions sociales.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant par le biais des avancements d'échelons, des avancements de grades, et des changements de cadres d'emplois. Le GVT représente une dépense de 48 031€ en 2022. Il comprend l'application la refonte de certaines grilles de la Catégories C et les avancements d'échelons.

La revalorisation du Smic de 0.9 % au 1^{er} janvier 2022.

Le taux du versement transport atteint le taux de 1.8 % de la masse salariale en 2022. Il est acquitté à l'échelle des 40 communes de Grand Poitiers par les entreprises et organismes publics d'au moins 11 salariés. Son produit est affecté au budget annexe Mobilités de GPCU. Une période de lissage de quatre ans avait commencé en 2018 pour les 27 communes issues des communautés de communes qui n'y étaient pas assujetties auparavant. Une nouvelle hausse est appliquée en 2022 pour les 40 communes :

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux	0.33 %	0.66 %	0.99%	1.30%	1.8%

Pour 2022, cette charge est estimée à 37 613€, inclus dans les charges de personnel.

L'évolution du taux de cotisation d'accident du travail passe de 2.70 en 2021 à 2.54 en 2022.

La collectivité poursuit sa participation à la **garantie maintien de salaire** mise en place au 01/01/2018, avec une participation employeur de 5€/ETP/mois, pour les agents souscrivant à titre individuel.

Il convient de noter qu'à compter de cette année, **une majoration de 0.05% de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** est instituée par l'article 122 de la Loi de Finances. Elle est affectée au financement des frais de formation des apprentis que les collectivités emploient.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS EN MATIERE D'EFFECTIFS :

- Au 1^{er} janvier 2022, la Commune comptait **96 agents permanents et 9 jeunes en contrat d'apprentissage**,
- sur ces 96 agents permanents, 87% sont titulaires et 9% contractuels.
- 79% des agents travaillent à temps plein et 21% à temps non complet.

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante :

Catégories	2017		2018		2019		2020		2021		2022			
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	TITULAIRES	CONTRACTUELS
CAT. A	4	4	4	4	5	5.21	5	5.26	5	5	4	3.81	3	1
CAT. B	11	11	10	1	7	7.29	8	8.42	9	9	8	7.62	8	0
CAT. C	73	73	68	73	75	78.13	78	82.11	83	83	84	80	76	8
DROIT PRIVÉ	12	12	11	12	9	9.38	4	4.21	3	3	9	8.57	0	9
TOTAUX	100	100	93	100	96	100	95	10	100	100	105	100	87	18

Les catégories hiérarchiques sont désignées en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

A : fonctions de direction et de conception,

B : fonctions d'application et de maîtrise,

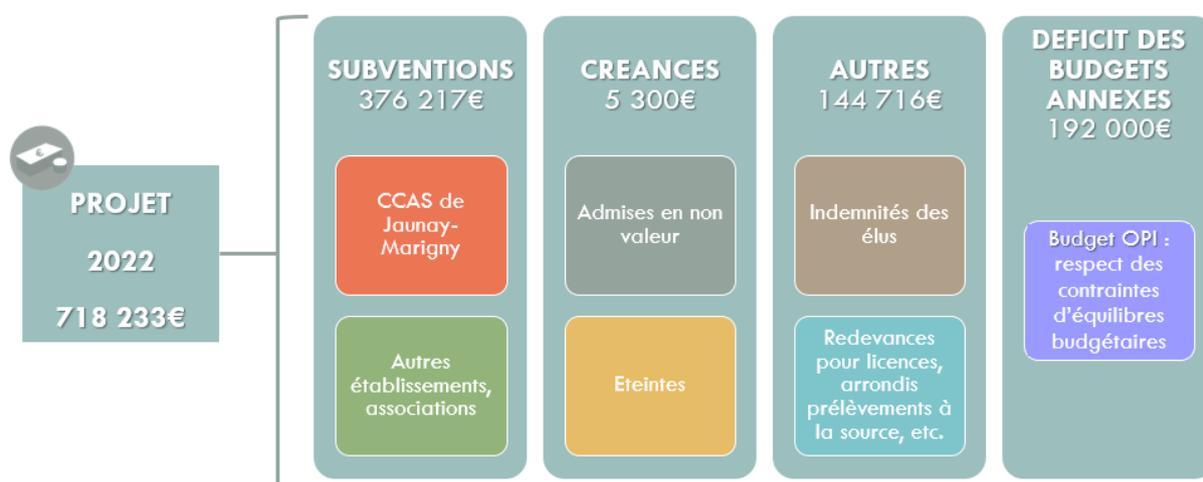
C : fonctions d'exécution.

La répartition des effectifs par filière est la suivante :

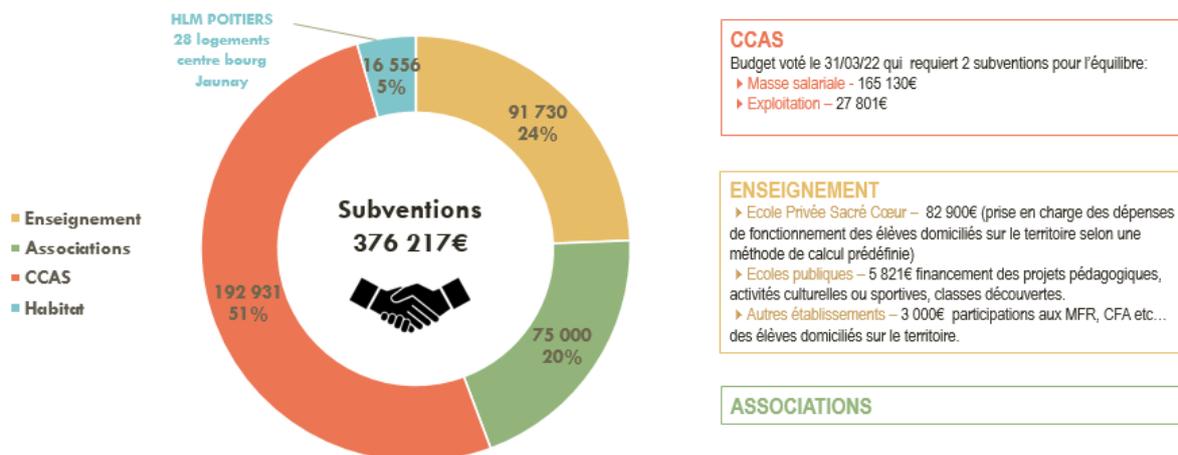
2022		
Filières	Nb	%
ADMINISTRATIVE	18	18.95
CULTURELLE	4	4.21
ANIMATION	24	23.16
POLICE	2	2.11
MEDICO SOCIALE	5	5.26
TECHNIQUE	43	42.11
DROIT PRIVÉ	9	4.21
TOTAUX	105	100

L'équipe municipale a engagé des travaux en matière de gestion prévisionnelle des effectifs dès 2020 afin de poursuivre les efforts engagés dans ce domaine pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement tout en ne dégradant pas les services rendus pour les usagers.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » regroupe les subventions aux associations, aux autres établissements (écoles, ccas ...), les indemnités des élus et les créances éteintes ou admises en non-valeur.



CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (FOCUS SUBVENTIONS)



Le chapitre 66 « Charges financières » représente 6.71 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les « dépenses imprévues » atteignent 263 810€. Le contexte sanitaire et géopolitique actuel justifie cette évolution (hausse des matières premières, fluides, etc). Cette enveloppe correspond à une réserve de précaution.

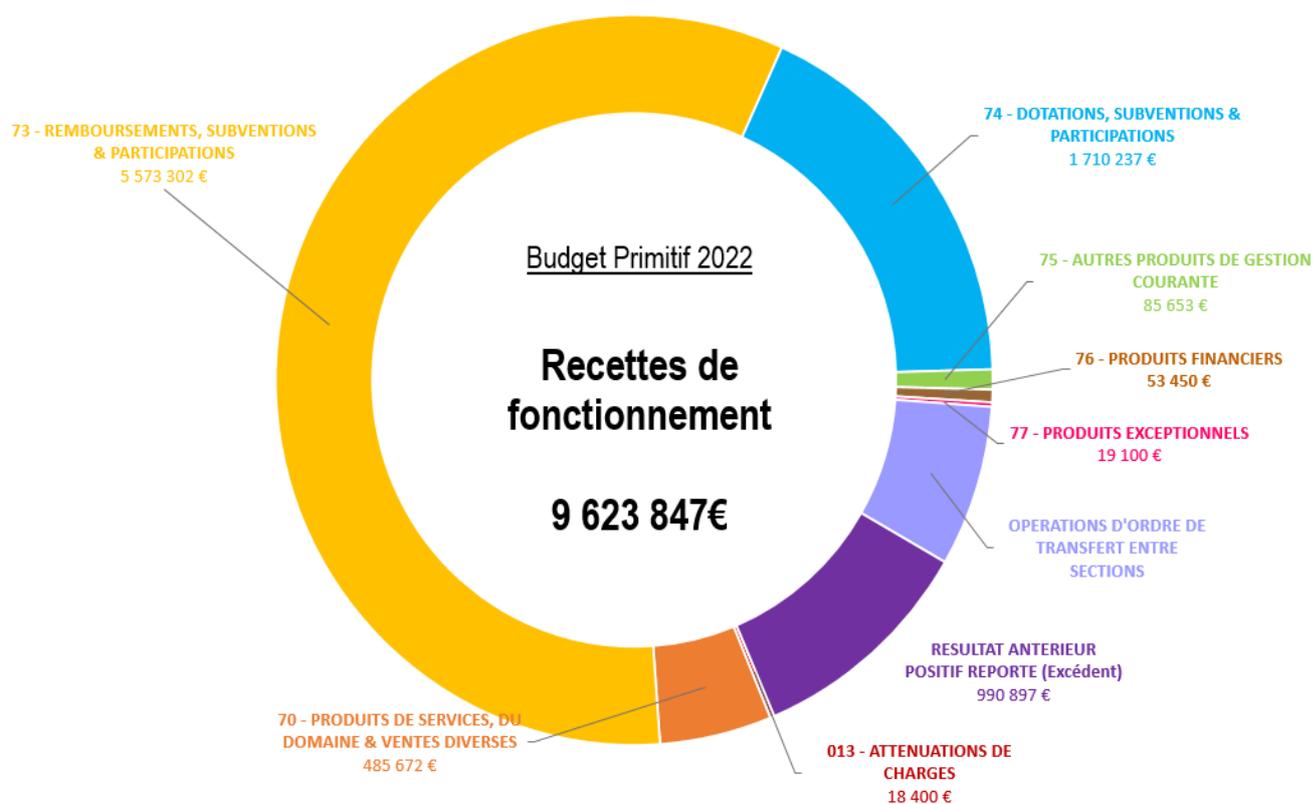
Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est une enveloppe dédiée à l'annulation éventuelle de titres émis sur les exercices antérieurs.

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, **un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement** permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement.

Avec la fin des avantages accordés aux communes nouvelles, la Commune de Jaunay-Marigny doit relever des nouveaux défis. L'objectif sera de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en ne dégradant pas le niveau et la qualité des services rendus aux administrés.

B. Recettes de fonctionnement 2022

Pour les recettes, le budget se décompose de la manière suivante :



Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021	2022	
CHAPITRE		Budget Primitif	Budget Primitif	Evolution en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	18 400,00	84%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	512 494,00	485 672,00	-5%
73	REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	4 978 305,00	5 573 302,00	12%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1 677 986,00	1 710 237,00	2%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 358,00	85 653,00	123%
A. TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		7 217 143,00	7 873 264,00	9%
76	PRODUITS FINANCIERS	53 450,47	53 450,47	0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 086,00	19 100,00	136%
B. TOTAL DES RECETTES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT		61 536,47	72 550,47	18%
C. TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 278 679,47	7 945 814,47	9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 376,04	687 136,54	20%
D. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		572 376,04	687 136,54	20%
E. TOTAL C+D		7 851 055,51	8 632 951,01	10%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		984 324,96	990 896,68	1%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 835 380,47	9 623 847,69	8,92%

Les recettes de la Commune peuvent être divisées en 4 grandes familles :

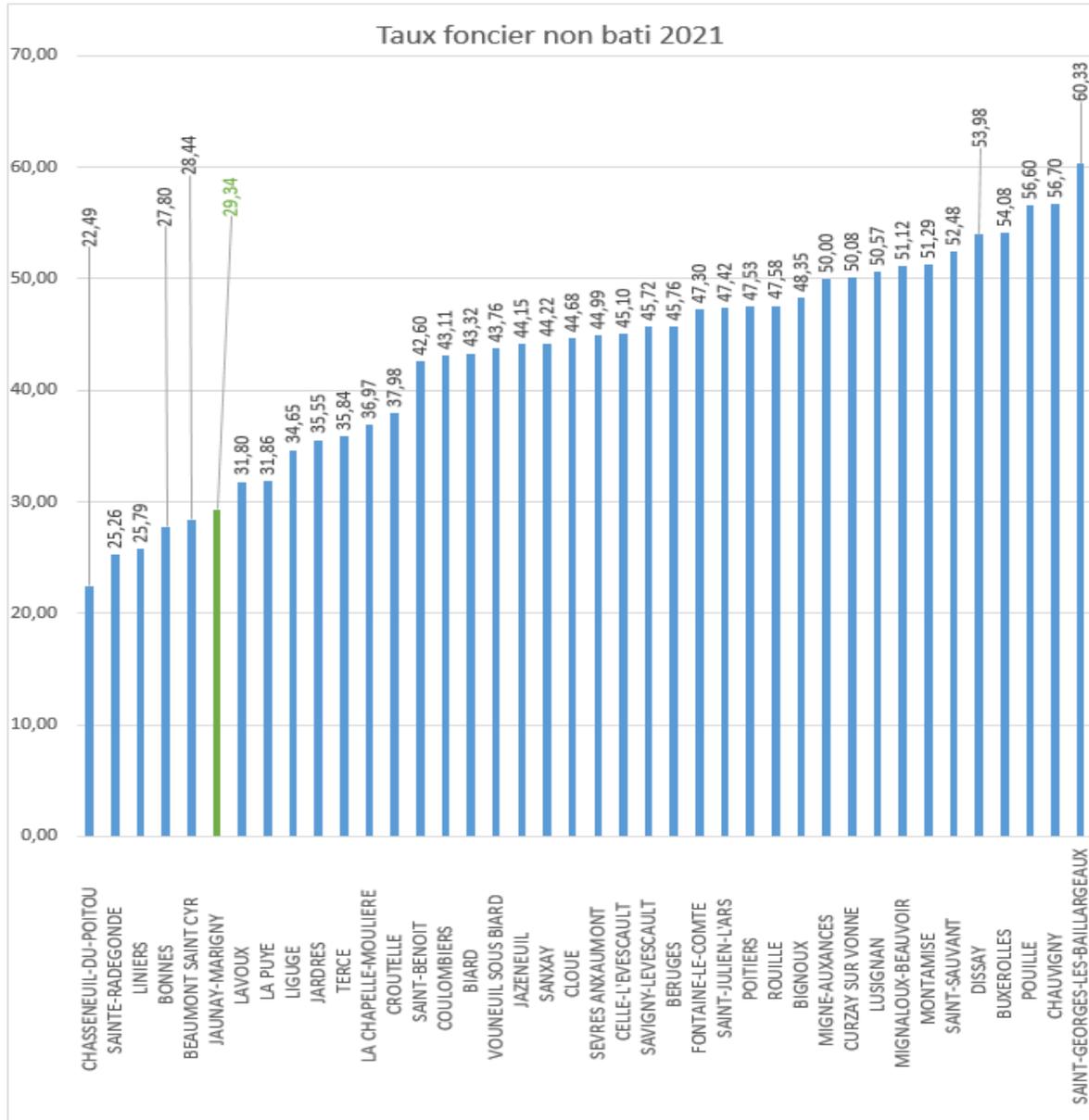
- Les impôts locaux (chapitre 73) :
 - Directs : taxe d'habitation et taxes foncières,
 - Indirects (droits de mutation = DMTO, droits de place, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure)
- Les dotations de l'État ainsi que des subventions de l'État et d'autres organismes publics (chapitre 74)
- Les attributions reversées par l'intercommunalité (chapitre 73) :
 - Attribution de Compensation (Fiscalité économique transférée depuis le 01/01/2017, réduite des transferts de charges afférents à chaque compétence transférée)
 - Dotation de Solidarité Communautaire,
 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.
 - Fonds national de garantie individuelles des ressources
- Les autres recettes encaissées au titre des services à la population et autres recettes diverses (chapitres 70, 75, 013, 77)

a. La fiscalité des ménages et les dotations versées par l'Etat :

Les impôts directs se limitent aux seules taxes foncières sur lesquelles la commune dispose encore d'un levier. Avec la réforme de la Taxe d'habitation, les communes ne sont plus attributaires de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais seulement pour les résidences secondaires. Un mécanisme de compensation se met en œuvre pour neutraliser les effets de cette réforme.

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

JAUNAY MARIGNY est parmi les communes de la Vienne ayant l'un des taux les plus bas du département.

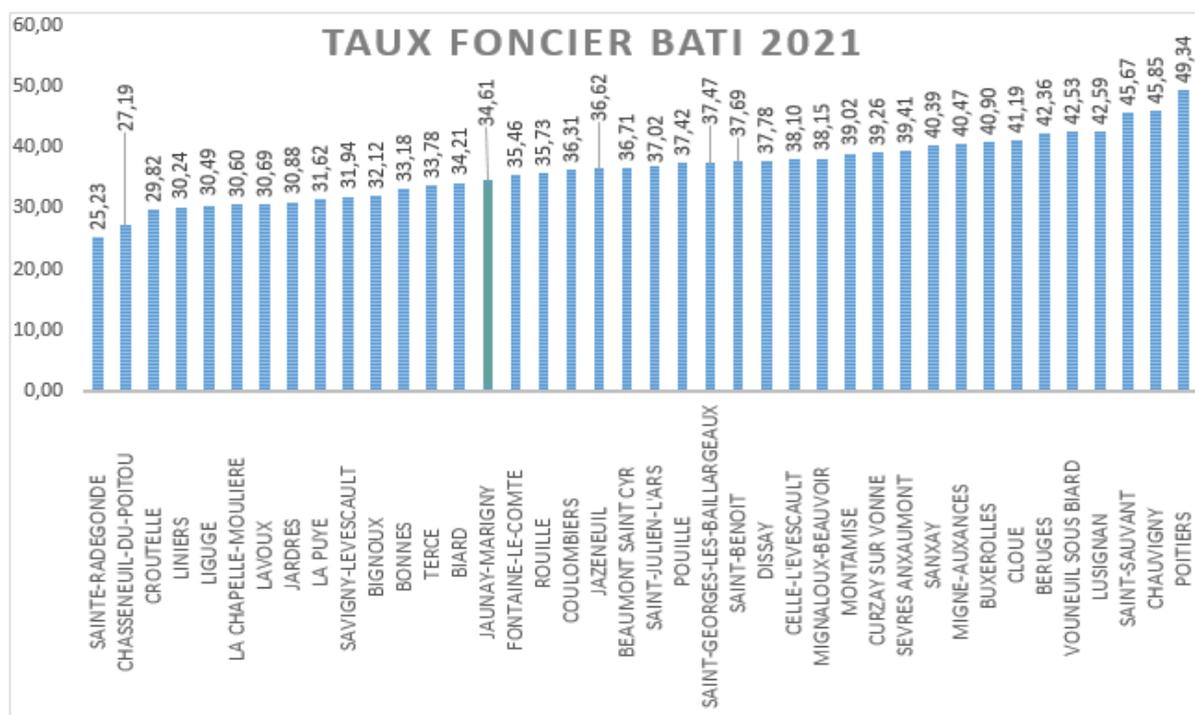


Ce taux n'a pas évolué depuis la création de la commune nouvelle.

Du fait du contexte explicité page 2, ce taux sera porté à 33.74% en 2022, soit +4.4 points d'impôts.

TAXE SUR LE FONCIER BATI

La Commune de JAUNAY MARIGNY, ayant peu eu recours au lever fiscal, se situe en 2021 bien en dessous des taux moyens de Foncier Bati appliqué dans les communes de la Vienne et de Grand Poitiers. Elle est pourtant la 4ème commune du Département de par sa population, avec des équipements structurants.



Du fait du contexte explicité page 2, le budget 2022 intègre une évolution de 5.19 points, portant le taux à 39.80%.

L'Etat via la loi de Finances 2022 institue une revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 3.4%. La fiscalité des ménages représentait 2 755 170€ au compte administratif 2021. Le budget prévisionnel 2022 est, avec les réévaluations énoncées ci-dessus, de 3 309 151€ soit + 553 981€.

Les dotations de l'Etat :

La fin des avantages accordés par l'Etat suite à la création de la Commune Nouvelle, qui se sont achevés au 31 Décembre 2019, poursuivent leurs effets pour la deuxième année consécutive.

FOCUS DOTATIONS DE L'ETAT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotation Globale de Fonctionnement	1 122 780	1 095 349	1 064 949	1 017 411
Dotation Nationale de Péréquation	62 954	0	0	0
Dotation de Solidarité Rurale	177 340	177 340	177 340	177 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	136 947	134 629	134 629	134 629
Fonds national de garantie individuelle des ressources	203 031	203 031	203 031	203 031
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	11 059	0	0	0
TOTAL DOTATIONS	1 714 111	1 610 349	1 579 949	1 532 071

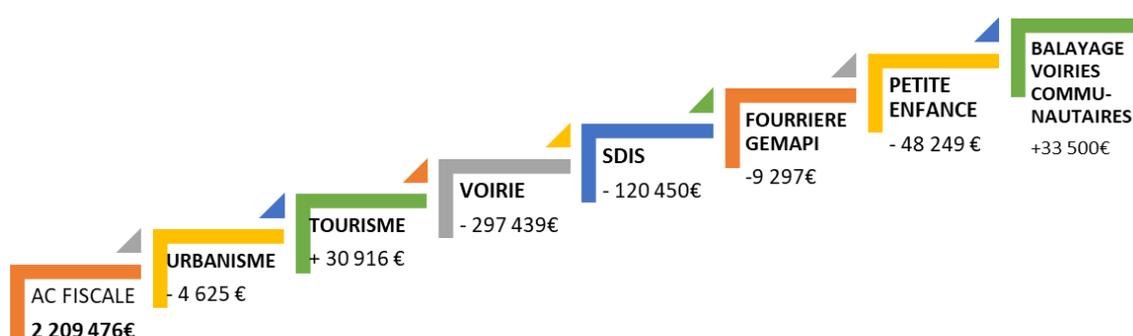
Les recettes afférentes aux dotations de l'Etat doivent connaître une nouvelle baisse de **- 47 878 €** en 2022.

Les flux financiers avec l'intercommunalité :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	82 140	54 195	57 889	52 000
Dotation Solidarité Communautaire	8 414	8 494	8 489	8 400
Attribution de compensation	1 808 581	1 793 832	1 793 832	1 793 832
TOTAL RESSOURCES INTERCO	1 899 135	1 856 521	1 860 210	1 854 232

Le montant de l'attribution de compensation reste stable. Il s'établit à : **1 793 832 €**. Cette dotation abonde le budget de fonctionnement.

Pour rappel, le passage en communauté urbaine, a privé la commune du bénéfice de la fiscalité économique et de sa dynamique. L'attribution de compensation fiscale, correspondante à la fiscalité économique, reversée par la Communauté urbaine à la Commune de JAUNAY MARIGNY s'élevait avant les transferts de compétences à : **2 209 476 €**.



b. Les recettes encaissées au titre des services à la population, les impôts indirects, etc (+ les opérations d'ordre)

Les autres recettes de fonctionnement sont composées des produits de l'exploitation, des produits domaniaux, des produits des saisons culturelles, des remboursements et participations des organismes extérieurs, des remboursements de frais de personnel, des impôts indirects, et autres diverses recettes (chapitres 70, 73, 75,76,77 et opérations d'ordre).

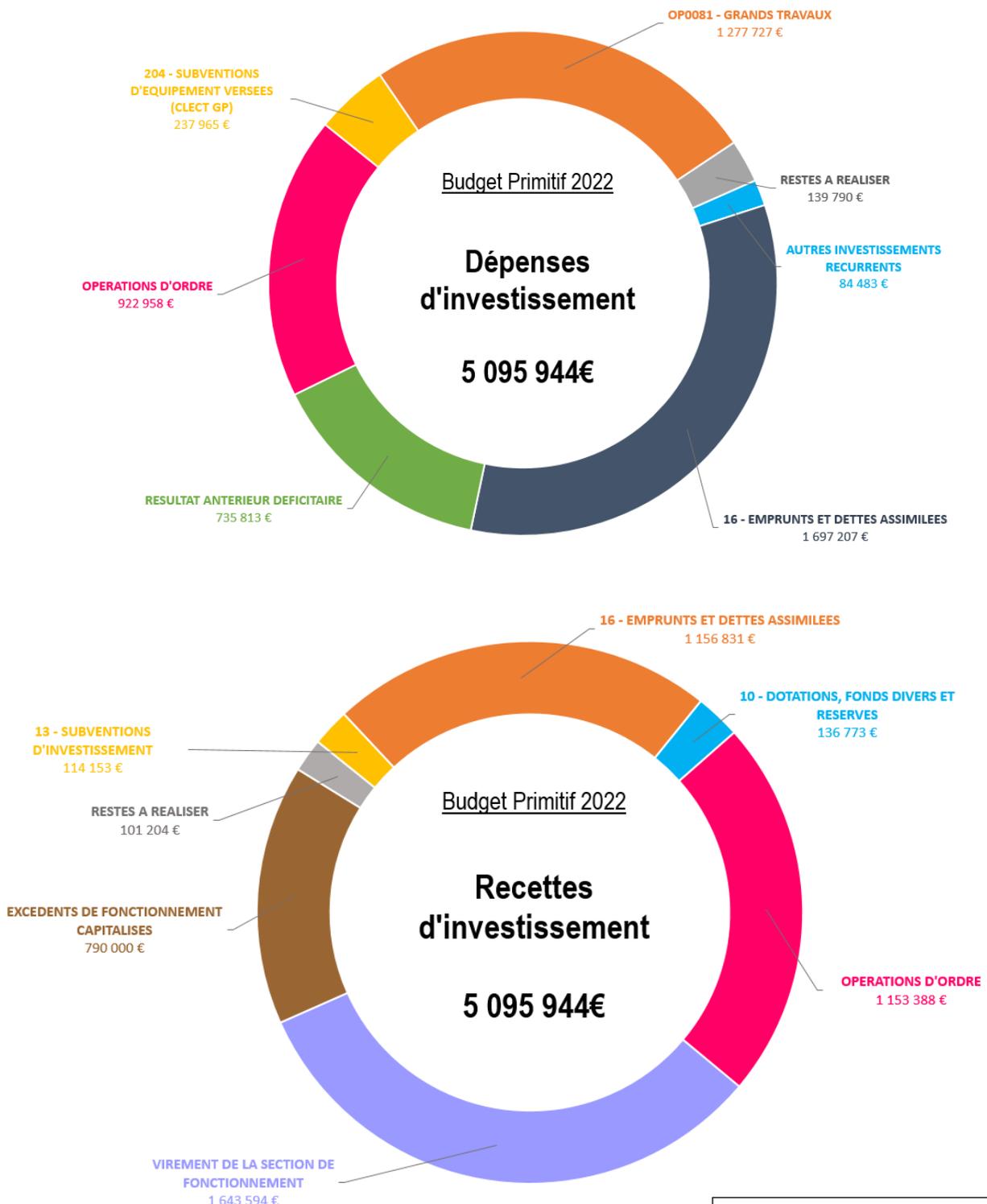
Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021 était de 1 780 896.68€ :

- 790 000€ ont été basculé en recettes d'investissement pour combler le déficit de cette section
- 990 896.68€ sont affectés à la section de fonctionnement.

C. SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Le budget primitif 2022 pour la section d'investissement se présente de la manière suivante :



La Commune de Jaunay-Marigny continue à poursuivre ses efforts d'investissement et se concentre sur le cœur de ses compétences : la solidarité, l'éducation, les services au public et le cadre de vie. **Le programme d'investissement 2022 effectif est de 580 448 euros, auquel s'ajouteront les investissements 2021 non terminés inscrits en « restes à réaliser » pour un montant de 139 789 euros.**

Projets	Proposition
INVESTISSEMENTS "COURANTS"	
Aménagement, service technique et numérique <i>(petits matériels, mobiliers urbains, attaches vélos, 1 véhicule type trafic)</i>	25 000,00 €
Sécurité et médiation <i>(cimetière de brin: extension zone de 33 cavurnes sur béton désactivé, colombarium 6 cases (cimetières brin / marigny)</i>	21 361,20 €
Education enfance et jeunesse <i>(matériels/mobiliers/ jeux pour les différents service du Pôle Enfance et jeunesse, et les écoles publiques)</i>	11 122,15 €
Vie associative, sportive et culturelle <i>(signalétique bâtiments communaux - phase 2)</i>	6 000,00 €
Finances et administration générale <i>(matériels, mobiliers et numérique : sauvegarde, ordinateurs, etc)</i>	21 000,00 €
	84 483,35 €
GRANDS TRAVAUX	
Grange du Pôle Social	258 000,00 €
	258 000,00 €
1. BUDGET TOTAL INVESTISSEMENT 2022	342 483,35 €
2. SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEE A GRAND POITIERS	237 965,00 €
TOTAL PROGRAMME 2022 (1+2)	580 448,35 €
RESTES A REALISER 2021	139 789,96 €

Outre ces projets de travaux, les dépenses d'investissement de Jaunay-Marigny comprendront également le remboursement de l'annuité de la dette en capital pour 776 197.51€, le refinancement de la dette pour 921 009.94€ ainsi que les opérations d'ordre pour 1 153 388.24€.

En recette, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Pour 2022, ces éléments représentent 250 926€. S'y ajoutent les subventions 2021 non reçues en totalité inscrites en « restes à réaliser » pour un montant de 101 204 euros. **Pour financer le programme d'investissement, il n'est pas envisagé de contracter un emprunt, la ligne présentée à 1 1156 831.24€ correspond au refinancement de la dette actuelle.**

Il convient de noter que :

- De plus en plus d'aides à l'investissement se concentrent sur les territoires très urbains ou très ruraux. C'est le cas des aides pour les équipements sportifs qui privilégient les 100 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) identifiés comme ultra carencés en équipements sportifs ainsi que sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), les communes inscrites dans un contrat de ruralité, ou les bassins de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR.
- La commune n'est plus éligible à la DETR depuis 2021.
- Les mesures annoncées dans le plan de relance sont en grande partie fléchées vers la transition énergétique. L'éligibilité à ces dispositifs est conditionnée à des gains de performance énergétique très forts, alourdissant considérablement le montant des études et des travaux et ainsi la durée du retour sur investissement.
- L'automatisation du versement du FCTVA engendre une diminution de cette source de financement car certaines catégories de dépenses ne sont plus éligibles.

D. RATIOS ET DESENETTEMENT – BUDGET PRINCIPAL

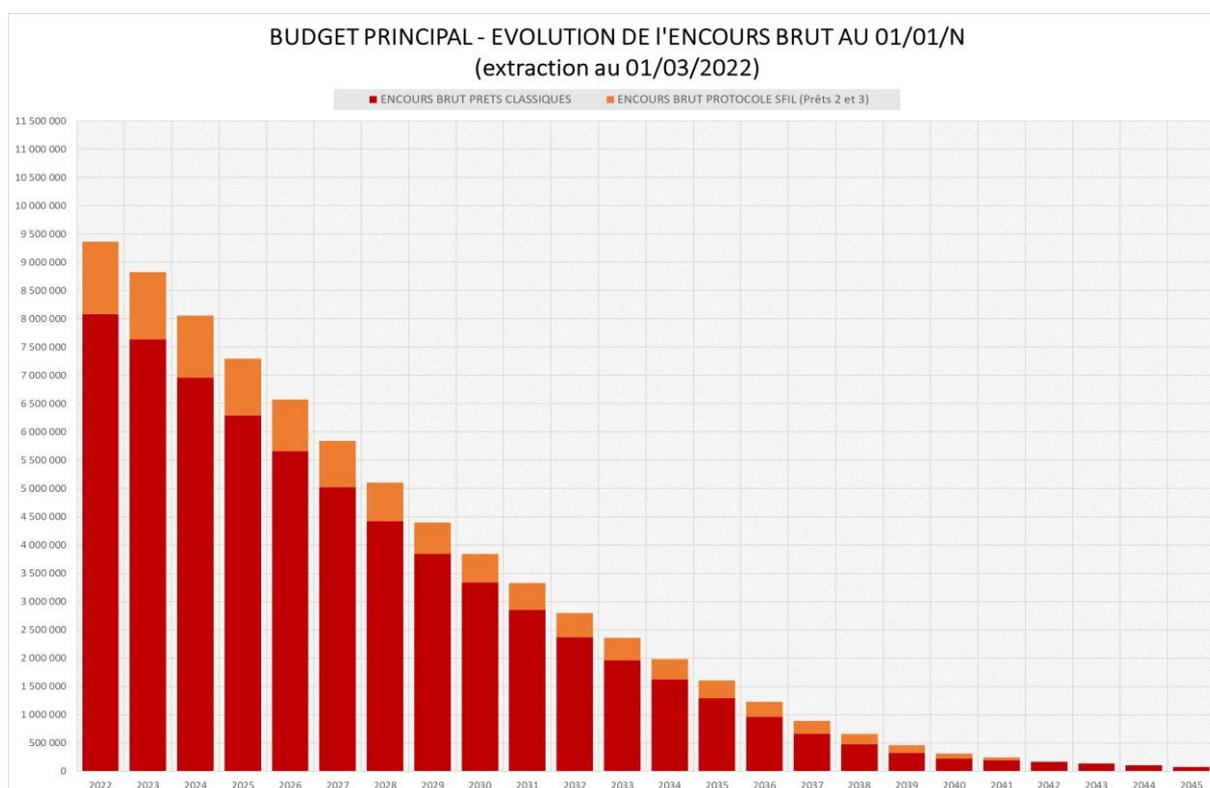
1. Principaux ratios financiers

Population légale INSEE au 01/01/2022 : 7855 habitants		BUDGET PRIMITIF 2022 JAUNAY-MARIGNY
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement		52,29%
Dépenses réelles de fonctionnement en € / Population		899 €
Recettes réelles de fonctionnement en € / Population		1 012 €
Produits des impositions directes / Population		412 €
D.G.F / Population		152 €

2. Désendettement prévisionnel de la commune

L'évolution de l'encours de la dette brute serait la suivante :

	2021	Projet 2022
Encours de dette brute au 31/12/N	9 366 033,35	8 825 657,88



E. CONSOLIDATION AVEC LES BUDGETS ANNEXES

Comme pour le budget principal, un travail minutieux a été effectué sur la section de fonctionnement.

Pour les budgets annexes, la **section de fonctionnement** se décompose schématiquement de la manière suivante :

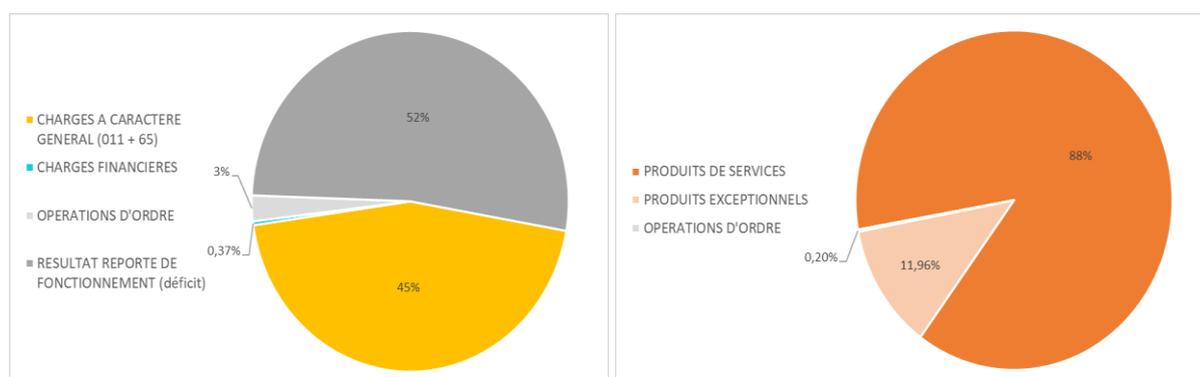
- Les dépenses sont liées aux frais d'exploitation, elles sont quasi-incompressibles : achats de fournitures, contrats d'entretien, intérêts d'emprunts, dotations aux amortissements, taxes etc.
- Les recettes des budgets ZAC des Grands Champs, l'Eco-Quartier des Fonds Gautiers et de la Vie Economique sont assurées par les ventes de terrains ; les recettes du budget Opérations Immobilières sont assurées par le produit des loyers (et la participation du budget principal au déficit de ce budget annexe).

Comme pour le budget principal, la **section d'investissement** est décomposée comme suit :

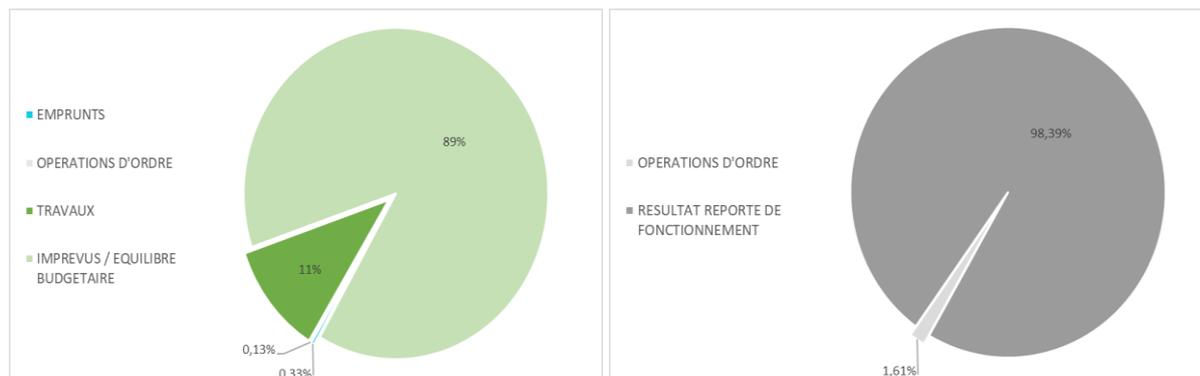
- Les dépenses sont liées d'une part aux projets (acquisitions, travaux ...), le remboursement en capital des emprunts contractés, etc.
- Les recettes sont constituées entre autres par les subventions perçues en lien avec les projets, l'amortissement des biens ou encore par la contraction d'emprunts quand cela est une nécessité.

Pour le **budget annexe vie économique** :

En section de fonctionnement, on retrouve en dépenses des prévisions d'honoraires, le remboursement des intérêts d'emprunts contractés. En recettes, la prévision correspond aux derniers terrains à vendre (2 parcelles à Monte à Boucha et 3 parcelles à la Viaube).



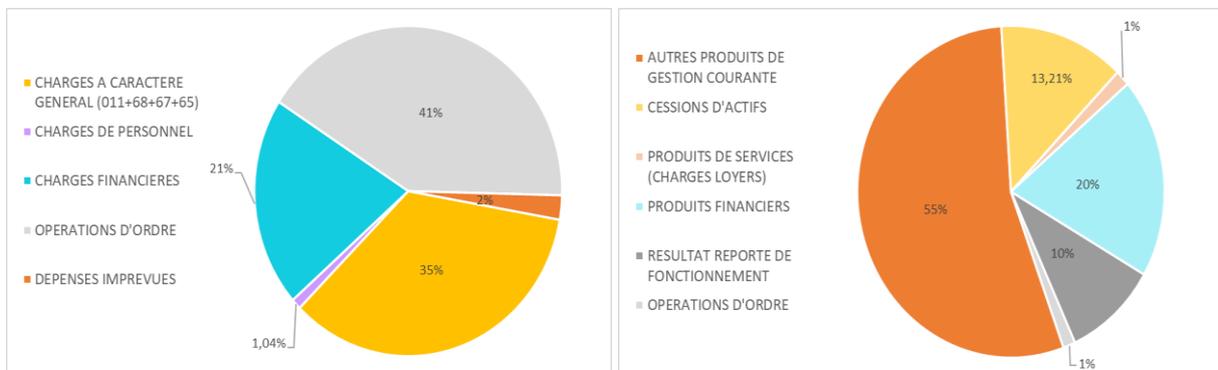
En section d'investissement, on retrouve 105K€ de travaux effectifs de viabilisation de la ZAE de Monte à Boucha (réseaux eau/assainissement/électricité et bornes incendie) et le remboursement du capital des emprunts contractés.



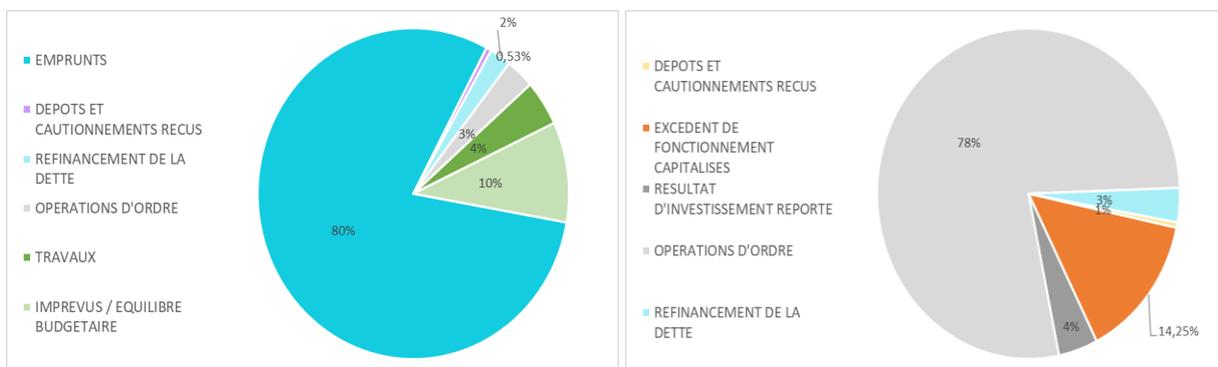
Pour le budget annexe opérations immobilières (locatifs particuliers et professionnels) :

En section de fonctionnement, on retrouve les charges à caractère général pour 35% correspondant aux contrats d'entretiens, aux réparations faites dans les différents bâtiments et les autres frais d'exploitation. Puis, les charges de personnel qui équivaut à la refacturation effectuée par le budget principal vis-à-vis des heures effectuées par les agents des services techniques. Enfin, les charges financières sont de 21%, ce sont les intérêts d'emprunts à rembourser. Les opérations d'ordre sont de 41% et sont les dotations des amortissements d'un côté, les écritures de cession d'un logement, et la charge à répartir liée au protocole SFIL (refinancement prêts structurés).

En recettes, Les autres produits de gestion courante sont composés des loyers (sans les charges) facturés aux locataires et d'une subvention versée par le budget principal pour permettre l'équilibre de ce budget annexe. Les produits de services correspondent aux charges facturées aux locataires. Les produits financiers correspondent à la comptabilisation de la part annuelle du produit lié au fonds de soutien (aide de l'Etat sur une partie du refinancement des prêts structurés). La vente d'un logement est également prévue au budget.



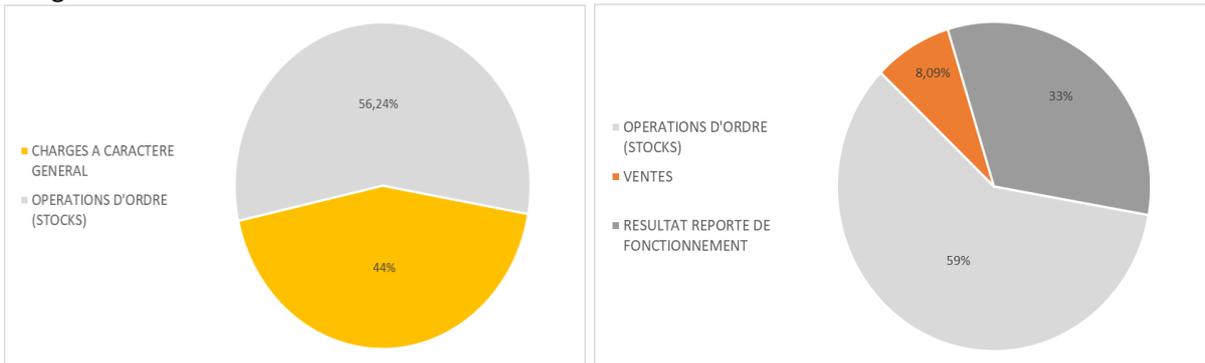
En section d'investissement, Les dépenses sont liées au remboursement en capital des emprunts contractés pour 80%, les cautions à reverser suite aux départs de locataires puis des travaux effectués (Investissements courants sur les logements actuels pour 25K€ : prévision de travaux si état des lieux de sorties défavorables, programme changements chaudières gendarmerie). En recettes, les opérations d'ordre émanant de l'amortissement des biens, de la cession d'actifs prévue, et les cautions reçues des nouveaux locataires.



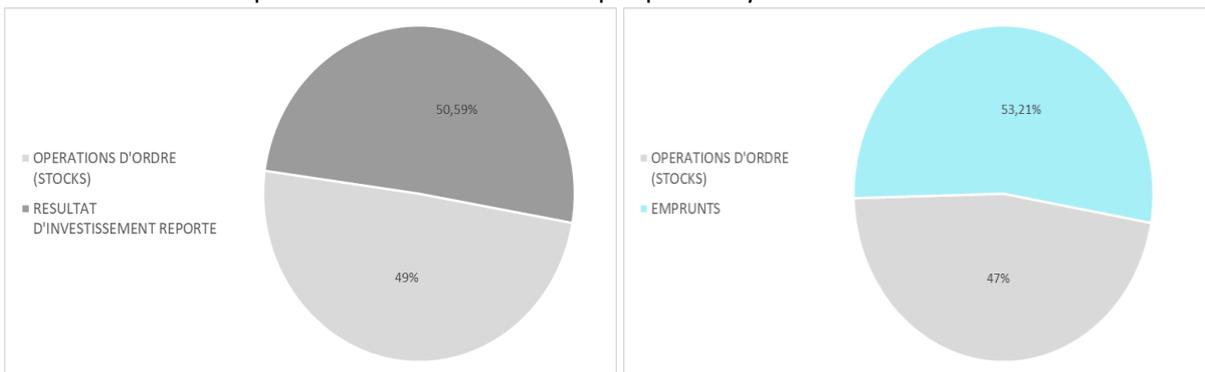
Pour les **budgets annexes Eco-Quartier des Fonds Gautiers et Zac des Grands champs**. Ce sont des budgets de stocks, on retrouve des écritures comptables en opérations d'ordre.

Eco-Quartier :

En section de fonctionnement, ce sont essentiellement des écritures liées aux stocks (valorisation des terrains en fonction des travaux/ventes effectués) pour les écritures d'ordre, et une provision de travaux en charges à caractère général. En recettes, il y a eu 2 ventes de terrains provisionnées au budget cette année.

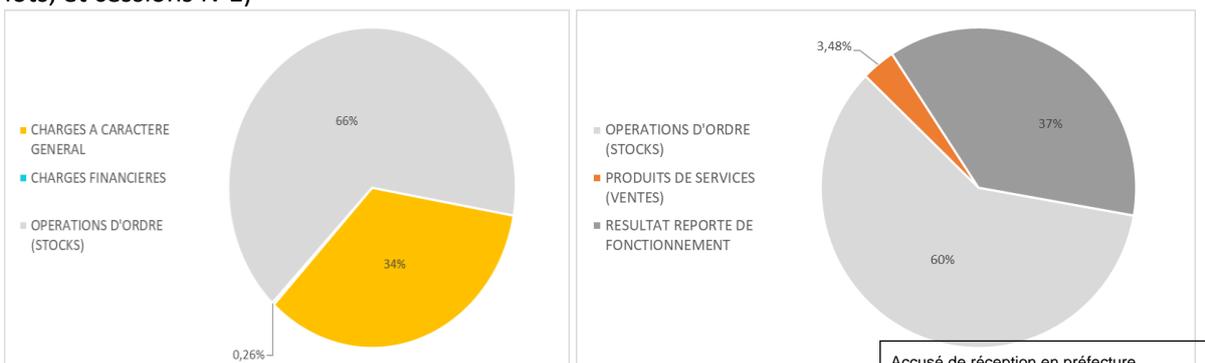


En section d'investissement, on retrouve en investissement les écritures liées aux stocks en dépenses et en recettes un emprunt est inscrit mais il n'est pas prévu d'y avoir recours.

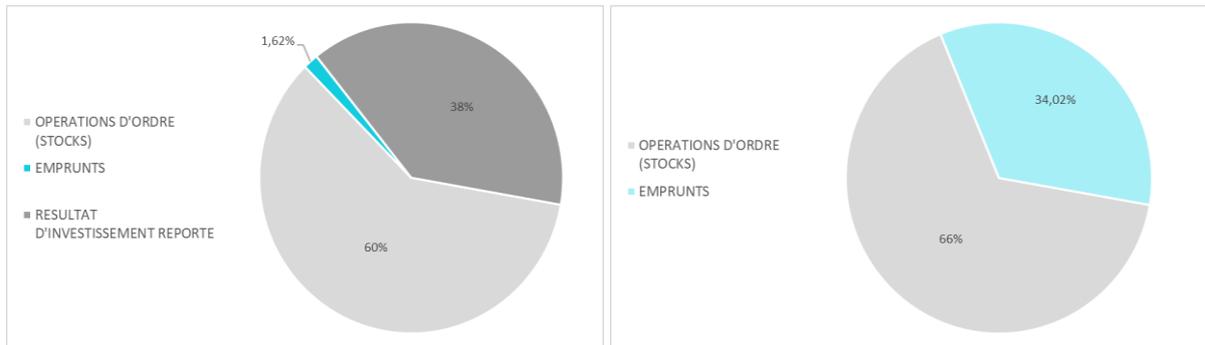


Zac des Grands-Champs :

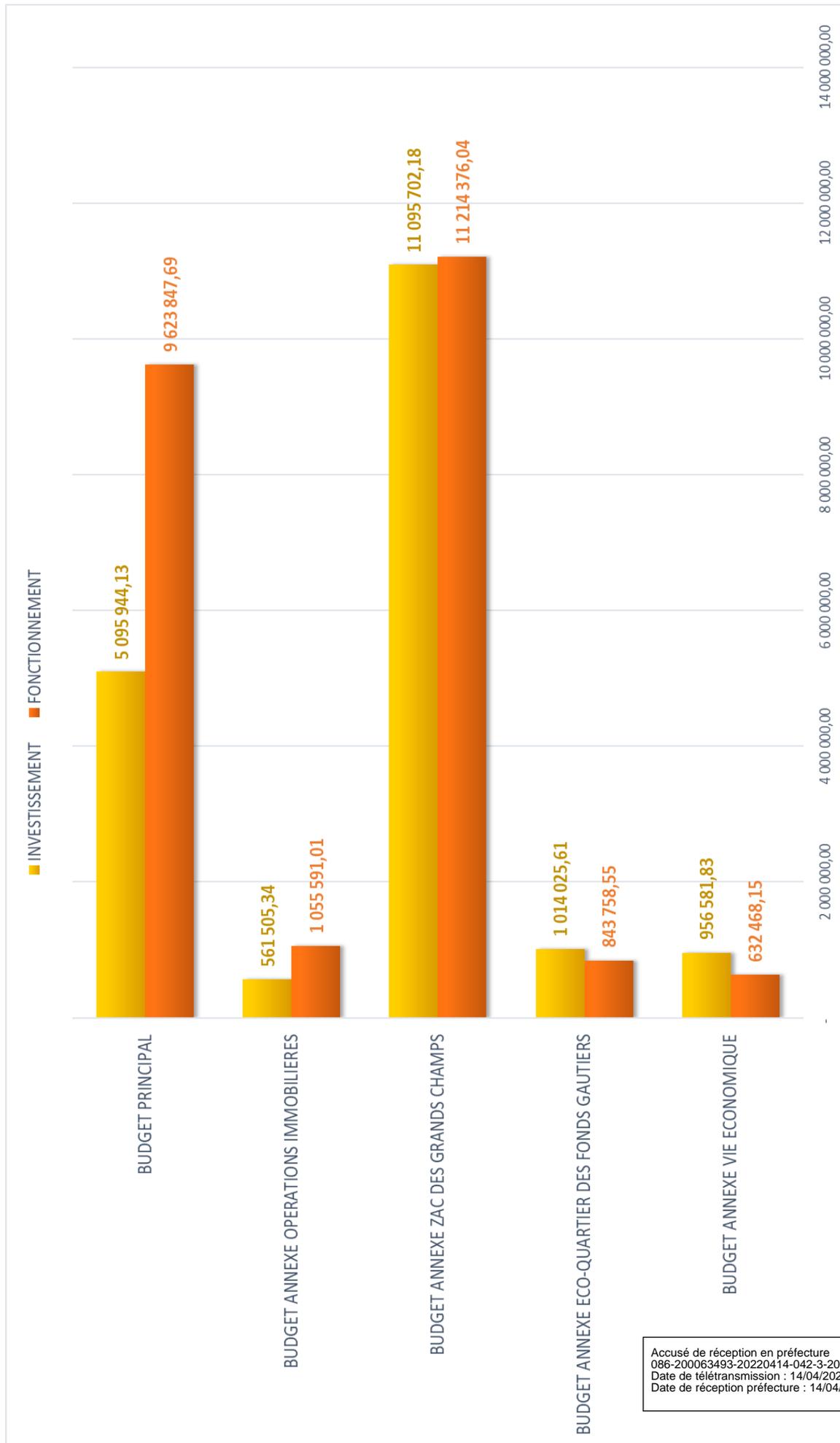
En section de fonctionnement, ce sont essentiellement des écritures liées aux stocks (valorisation des terrains en fonction des travaux/ventes effectués) pour les écritures d'ordre, et des travaux en charges à caractère général pour 307K€ (voirie, diagnostic archéologique, viabilisation, totem, etc.). En recettes, on retrouve les ventes prévisionnelles de terrains (Habitat Séniors secteur C3 ; Grand Raise 2 lots, et cessions N-1)



En section d'investissement, on retrouve en investissement les écritures liées aux stocks en dépenses et en recettes un emprunt est inscrit mais il n'est pas prévu d'y avoir recours.



 Sur la page suivante se trouve un récapitulatif des budgets consolidés pour l'année 2022.



Accusé de réception en préfecture
 086-200063493-20220414-042-3-2022-AU
 Date de télétransmission : 14/04/2022
 Date de réception préfecture : 14/04/2022